



Conseil municipal d'octobre 2013

Point A – ZAC Ivry Confluences

Intervention de Mehdy Belabbas pour le groupe EELV

Monsieur le Maire, cher-es collègues,

Je salue la maîtrise de l'opération de communication organisée ce mois-ci autour d'Ivry Confluence, avec un dossier spécial dans IMV, un conseil municipal largement dédié au bilan annuel, et samedi une réunion publique à la banque des confluences (la première depuis mars).

Dès l'origine, les élus EELV ont soutenu le projet « Ivry Confluence » car notre ville avait besoin d'un nouveau souffle et cette opération d'urbanisme est prometteuse. Certains éléments de ce rapport vont dans le bon sens et les ambitions affichées par la charte du maintien de l'activité et la charte d'insertion ne peuvent que nous satisfaire. Je voudrais cependant procéder à quelques remarques sur la façon dont ce projet urbain d'envergure est mené car il nous semble que l'esprit initial du projet a quelque peu été perdu en route.

Le rapport présenté ce soir s'apparente un peu trop à une opération de greenwashing, vous savez, ce procédé marketing utilisé par les entreprises dans le but de se donner une image écologique responsable. Organiser le bilan annuel de la ZAC autour de quatre grandes thématiques du développement durable pourquoi pas ? À condition que les annonces soient suivies par les faits ! Or il reste encore de nombreux points à améliorer dans la construction d'Ivry Confluence pour se réclamer du développement durable. La vision que nous donne ce rapport est pour le moins optimiste.

En premier lieu sur la qualité des espaces verts publics proposés. Nous avons la sensation que ces espaces sont le parent pauvre d'Ivry Confluence. Ainsi le parc des confluences voit sa surface diminuer au fil des réunions de la commission urbanisme au risque de devenir demain un square des confluences. Je grossis volontairement le trait mais il n'empêche que ce projet de parc a perdu près de la moitié de sa surface par rapport au projet initial. Pour quelles raisons ? Notre ville cède-t-elle à la pression des promoteurs immobiliers ? Nous le savons, il est difficile de trouver un équilibre entre densification de la ville et création de nouveaux espaces verts. Mais au regard de ce bilan, la balance est vraiment défavorable à la création d'espaces verts publics. Comme l'a proposé notre collègue Stéphane Prat lors d'une précédente commission d'urbanisme, il serait souhaitable de mettre en place un espace de discussion et de concertation avec

les habitants actuels et futurs où discuter les futurs aménagement en espace public d'Ivry Confluence. Offrons aux habitants d'Ivry l'opportunité d'y respirer et d'avoir des horizons plus larges à contempler !

Par ailleurs, Guillaume Moog demandait lors du conseil municipal du 20 décembre 2012 que les prochains bilans d'étape d'Ivry Confluence intègrent les indicateurs de suivi et d'évaluation des projets définis par les chartes Écoquartier et Espace public tels que :

- la densité humaine du quartier et la densité des constructions envisagées,
- la distance séparant les nouvelles constructions des espaces et services de proximité,
- le niveau de performance énergétique envisagé pour chacune des constructions, la part de matériaux renouvelables et/ou de recyclage utilisés pour chaque bâtiment, etc...

Force est de constater que le détail de ces indicateurs n'apparaît pas pour chaque projet dans le bilan 2012. Pourtant Romain Marchand déclarait lors de ce même conseil qu'il approuvait la proposition de Guillaume Moog. Pourquoi ces indicateurs n'ont ils pas été intégrés au bilan alors ? Vous me répondrez qu'un point du bilan est consacré à la sobriété énergétique et aux énergies

renouvelables mais celui-ci est vraiment très léger et beaucoup trop flou pour nous satisfaire.

Bien que non contraignantes juridiquement, la charte des espaces publics et la charte Ecoquartiers sont des textes qui engagent notre municipalité! Nous pouvons légitimement nous interroger sur notre volonté réelle des les faire vivre. Nous aimerions également que l'aménageur et ses partenaires tiennent davantage compte des remarques formulées par la municipalité. Plusieurs propositions d'aménagement de la SADEV font en effet débat : je pense par exemple à la volonté d'utiliser des pins pour les noues du cours sud. Mais planter des pins sur cet espace nous expose à une invasion de chenilles processionnaires, une espèce qui colonise petit à petit le nord de la France en raison du réchauffement climatique. Certes certains souriront de notre intérêt pour les chenilles, mais souriront-ils encore quand les ivryens devront régler l'addition pour racheter de nouveaux arbres ou contrains à utiliser des produit pour les éradiquer ?

La pollution liée au passage quotidien de milliers de voitures sur le cours risque également de faire mourir prématurément ces arbres. Ce qui d'après les services nous expose à un coût supplémentaire. Autre exemple, le choix du mobilier urbain : le modèle de banc public proposé par la SADEV a un coût supérieur de 20% à ceux que nous avons déjà mis en place à Ivry, sans que l'on puisse pour autant déceler une véritable différence. La SADEV ne doit pas perdre de l'esprit

qu'elle est délégataire et qu'elle doit par conséquent traduire la volonté de la ville.

Ce qui m'amène à mon dernier point sur ce bilan : la dimension sociale du projet et le suivi des habitants. Nous avons déjà évoqué ici nos inquiétudes quant aux relations de l'aménageur avec les habitants impactés par la ZAC. Le bilan évoque la mise en place d'une charte « dite de maintien des habitants à Ivry-sur-Seine ». Si je ne doute pas de la bonne volonté de reloger chaque ivryen impacté par la création de la ZAC, cet engagement aurait davantage de force s'il était juridiquement contraignant. Dans son dernier communiqué, le collectif Ivry sans toi(t) s'inquiète d'ailleurs du contenu et de la valeur des engagements que souhaite prendre la ville. Nous attendons avec impatience que ce texte nous soit présenté et débattu.

Quelques mots maintenant sur le compte rendu aux collectivités locales de la SADEV.

Comme l'année dernière la transmission du compte rendu aux collectivités territoriales intervient fort tard. La SADEV l'a pourtant transmis le 25 juillet dernier mais la plupart des élus n'y ont eu accès qu'il y a un peu moins de deux semaines. Vous reconnaîtrez que cela laisse peu de temps pour analyser un

document de cette importance et qu'étant fin 2013, ce rapport ne permet pas aux élus d'avoir une photographie récente et précise des avancés réalisées.

J'en viens à la rémunération de la SADEV94. En 2012 elle s'élève à 750 000 euros. Je ne doute pas que la SADEV fournit un énorme travail sur Ivry Confluence, mais ce n'est pas parce que c'est un forfait que la SADEV peut s'abstenir de nous fournir tout détail sur cette rémunération. Il en va de la transparence de cette opération. Je note également que les frais de communication atteignent la somme de 361 000 euros pour 2012. Pourrait-on également en connaître le détail ? Les élu-es du groupe EELV tiennent à rappeler que la Chambre Régionale des Comptes avait épinglé la gestion de la SADEV précisément à ce sujet.

En raison de ces éléments, nous nous abstenons sur ce vote.